

Cellules souches embryonnaires : droit, éthique et convergence

Élodie Petit

Table des matières

On peut se procurer le présent ouvrage à :

Les Éditions Thémis
Faculté de droit, Université de Montréal
C.P. 6128, Succ. Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
CANADA

Courriel : themis@droit.umontreal.ca
Internet : <http://www.themis.umontreal.ca>
Téléphone : (514) 343-6627
Télécopieur : (514) 343-6779

© 2004 — Éditions Thémis Inc.

Toute reproduction ou distribution interdite

Disponible exclusivement à <http://www.themis.umontreal.ca>

Table des matières

Remerciements	xi
Table des matières	xiii
Liste des sigles	xv
Introduction	1
Partie préliminaire – Les aspects scientifiques et thérapeutiques de la recherche sur les cellules souches embryonnaires	7
A. Les concepts scientifiques.....	7
B. Le potentiel des cellules souches embryonnaires par rapport aux autres sources de cellules souches	9
1. Les cellules souches embryonnaires et les autres sources de cellules souches.....	10
a) Les cellules souches embryonnaires et les cellules souches germinales.....	10
b) Les cellules souches embryonnaires et les cellules souches adultes	11
2. Le formidable potentiel des cellules souches embryonnaires	12
a) L'utilité à court terme pour la recherche	12
b) Les avancées thérapeutiques à long terme.....	14
Partie I – Le respect de la vie humaine dès son commencement et la protection juridique de l'embryon humain	17
A. L'embryon et son statut	18
1. La problématique de l'animation de l'embryon chez les Anciens.....	18
a) L'animation immédiate de l'embryon.....	19
b) L'animation médiate de l'embryon	22
2. L'influence du débat des Anciens sur nos conceptions morales de l'embryon – traditions et dissociations.....	25
a) L'animation de l'embryon dans les débats actuels.....	25
i) <i>L'animation immédiate de l'embryon et l'irréductibilité de la personne humaine au premier instant de la conception ..</i>	26
ii) <i>L'animation médiate de l'embryon et la thèse de la «potentialité» ..</i>	28
b) Les ruptures avec les Anciens.....	32

i)	<i>La distinction entre l'individu et la personne.....</i>	32
ii)	<i>La personnalité □ attribut interne à l'individu.....</i>	35
iii)	<i>La protection de l'embryon pour lui-même.....</i>	36
B.	Les normes juridiques protectrices de l'embryon humain motivées par le principe de respect de la vie humaine dès son commencement	38
1.	Les normes juridiques adoptées avant l'obtention de cellules souches embryonnaires humaines.....	38
a)	Les mesures juridiques protectrices	39
i)	<i>La loi relative à la protection des embryons en Allemagne</i>	39
ii)	<i>La France et les lois dites de bioéthique</i>	41
iii)	<i>L'interdiction du financement public de la recherche aux États-Unis.....</i>	43
b)	Les mesures juridiques plus libérales.....	46
i)	<i>L'encadrement juridique de la recherche sur l'embryon au Royaume-Uni.....</i>	46
ii)	<i>Le financement public de la recherche au Canada</i>	48
2.	Les normes juridiques adoptées après l'obtention des premières lignées de cellules souches embryonnaires.....	51
a)	Le parcours sinueux de la réglementation canadienne.....	51
b)	La loi néerlandaise sur l'embryon.....	60
	Partie II □ Le principe de bienfaisance et l'encadrement juridique de la recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires.....	67
A.	Le principe de bienfaisance.....	67
1.	Le principe de bienfaisance dans la pensée utilitariste.	69
2.	L'éthique déontologique et le principe de bienfaisance.....	74
3.	L'importance de la mobilisation du public dans la détermination du principe de bienfaisance	79
B.	Les mesures juridiques motivées par le principe de bienfaisance.....	85
1.	La démarche de continuité □ le Royaume-Uni	85
2.	Le revirement dans la démarche	93
a)	Le projet de loi français de révision des lois de bioéthique	93
b)	Le financement public américain.....	101
c)	L'Allemagne et la recherche sur les cellules souches importées	109
	Conclusion.....	121
	Bibliographie.....	123